

CONSEIL GÉNÉRAL D'ALLAMAN
PROCÈS-VERBAL de la séance du lundi 12 juin 2023
à 19h00 à la Salle de la Grande École - Allaman
Présidence : Mme Lara Dizerens

Mme Lara Dizerens - Présidente, souhaite à tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil général, s'engage à mener les débats au mieux, à être la plus claire possible et à faire en sorte que le Conseil se passe sous les meilleurs auspices. Elle rappelle le serment sous lequel se tiennent tous les Conseillers et invite chacun à agir dans l'intérêt commun de tous les habitants du village d'Allaman représentés par cette Assemblée.

1. Appel :

Sont présent(e)s : Frédéric **Baumgartner**, Marthe **Cauderay**, Frédéric **Clerc**, Marine **Compondu**, Michel **Cornaz**, Olivier **Croutaz**, Jacques **De Siebenthal**, Lara **Dizerens**, Christian **Dubey**, Joëlle **Dubey**, Michel **Erb**, Katia **Etter**, Daniel **Jaquet**, Marie **Joliecoeur Clerc**, Guy **Marmet**, Adrien **Martin**, Marcela **Martin**, Corinne **Pomport**, François **Pomport**, Naïa **Pomport**, Pina Giuseppina **Principe**, Rose **Raton**, Denise **Rey**, Olivier **Rey**, Vladimir **Sanz**, Corinne **Schär**, Mathilde **Verardo**, Sandrine **Verardo**, Pia Catia **Vonlanthen**.

Sont excusé(e)s : Stéphanie **Chamberot-Tognet-Bruchet**, Joseph **Da Silva**, Alain-Paul **Gilson**, Carole **Gilson**, Claudia **Guex**, Sébastien **Hassler**, Charles **Nappez**, Sandrine **Nappez**, Ibrahim **Obéida**, Océane **Schaub**, Huguette **Scherz**, François **Theintz**, Sylvie **Theintz**, Léa **Verardo**, Quentin **Vontobel**.

Sont absent(e)s : Charline **Bailly**, Marie-Françoise **Croutaz**, Xavier **Croutaz**, Frédéric **Giavina**, Gisèle **Sonnard**, Xavier **Wallenburg**.

L'appel confirme la présence de 29 membres actuels du Conseil, sur un total de 49. Le quorum est donc atteint et le Conseil peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

2. Assermentation de nouveaux membres :

M. Kim Hysek et M. Kevin Dévaud se présentent pour être assermentés. Après présentation et lecture du serment à l'article 9 de la loi sur les Communes par la Présidente, Messieurs Hysek et Dévaud sont officiellement assermentés sous les applaudissements.

3. Procès-verbal de la séance du 20 mars 2023 :

M. Patrick Guex – Municipal, demande une modification à la page 12 : M. Cauderay a déposé une motion pour demander le changement du règlement du Conseil général lorsqu'il était Conseiller et cette motion a été prise en considération par la Municipalité.

M. Patrick Hassler – Syndic, demande la correction à la page 3 de plan direct par plan directeur.

Le procès-verbal modifié est accepté à la **majorité** (1 abstention).

4. Approbation de l'ordre du jour

1. Appel
2. Assermentation éventuelle de nouveaux membres
3. Procès-verbal de la séance du 20 mars 2023
4. Approbation de l'Ordre du jour
5. Communications de la Présidente du Conseil Général

6. Communications de la Municipalité
7. Élections pour 2023-2024
 - a) Président-e
 - b) Vice-Président-e
 - c) Deux scrutateurs-trices
 - d) Deux scrutateurs-trices suppléant-es
8. Nominations pour 2023-2024
 - a) Commission de gestion
 - b) Commission des finances
 - c) Commission de recours
9. Préavis municipal n°2/2023 – Rapport de gestion et comptes 2022
10. Propositions individuelles

Mme Lara Dizerens – Présidente, informe que le point 10 de l'ordre du jour relatif à la motion du l'art et la culture a été retiré à la suite d'une vérification auprès de la Préfecture. Au niveau de la forme, le sujet doit être séparé en une motion et un postulat. Il sera ainsi représenté lors d'un prochain Conseil. Les personnes ayant déjà des questions sur cette motion peuvent s'adresser à M. Vladimir Sanz qui est dans la salle.

L'ordre du jour modifié est accepté à la **majorité** (1 abstention).

5. Communications de la Présidente du Conseil général :

Mme Lara Dizerens - Présidente, informe l'Assemblée qu'elle ne se représente pas pour le poste de Présidente en raison de ses obligations professionnelles. Mme Sandrine Nappez démissionne de la Commission des finances et M. Ibrahim Obéida démissionne du Conseil général. Un recours suspend temporairement la prise de fonction de Mme Lauriane Mennetret, secrétaire élue lors du dernier Conseil de mars, ce qui explique la présence d'une secrétaire remplaçante ce soir. La décision du Conseil d'Etat devrait être prononcée dans quelques semaines à ce sujet.

6. Communications de la Municipalité :

M. Patrick Hassler, Syndic, administration générale, urbanisme & constructions, police & sécurité

Personnel communal : Au vu de la charge administrative toujours plus élevée et du retard pris dans certains domaines, la Municipalité a décidé d'augmenter le taux d'activité de la secrétaire municipale de 60% à 70%, à partir du 1er juillet prochain.

Décision municipale recours à la CDAP (cours de droit administratif et public) : en date du 17 janvier 2023, la Municipalité a enregistré le recours d'un propriétaire à l'encontre de la décision de dispenser d'autorisation le déplacement d'une voie d'accès, entraînant la démolition et la reconstruction d'un muret de jardin ; cette décision s'appuie sur les dispositions de l'art 68a RLATC. La Municipalité a mandaté une avocate pour défendre les intérêts de la Commune. Le résultat de ce recours sera communiqué dès réception de l'arrêt de la cour de droit administratif et public. Ce recours est annoncé car comme tout autre, il nécessite l'engagement de frais pour la Commune, qui sont de l'ordre de CHF 4'500.- actuellement pour préparer la défense.

Plan d'affectation communal : Le plan d'affectation communal (PACom) a été soumis à l'enquête publique du 3 mai au 2 juin 2023 ; une séance publique d'information s'est déroulée le 4 mai. Six oppositions ont été enregistrées durant cette procédure ; les opposants seront entendus par la Municipalité, puis le projet sera soumis à l'adoption du Conseil Général par le biais d'un préavis, avant d'être transmis au Département compétent pour approbation.

Mme Evelynne Erb – vice-Syndic, communication – relations publiques, domaines

& espaces verts

Cinéma REX : environ 70 allamanais se sont rendus le 5 avril à la séance de projection privée du film « L'amour du monde ». M. Patrick Dentan, comédien allamanais est remercié pour sa bonne introduction à cette occasion.

Pétition du 31 mars 2022 : concernant une demande de places de jeux. Les enfants signataires ont été reçus le 26 avril par la Municipalité pour faire part de leurs désirs nombreux et très variés. Il a été décidé d'organiser une sortie des ados au même titre que la sortie des aînés, dont la première édition aura lieu fin août – début septembre ; le contenu reste encore à définir.

Réunion du 1^{er} juin 2023 avec la DGE (direction générale de l'environnement) Eaux, la Municipalité et les locataires du port des Batiaux. L'Etat a présenté sa planification stratégique pour la gestion du port et pour toute la zone de protection qui est en plan de classement. La séance a accueilli une soixantaine de personnes qui étaient un peu inquiètes pour leurs places d'amarrage au début : les places seront maintenues. La DGE travaille sur des projets à long terme comme la revitalisation de l'embouchure par exemple. La nouvelle barrière du chemin des Ânes a aussi été présentée à cette occasion en espérant que celle-ci fonctionnera. Il s'agit d'un système de location-vente, fonctionnant par télécommande ou appel par natel. Une liste des ayants droits a été établie : ils sont désignés par le département des eaux à savoir qu'au port des Batiaux sont compris tous les départements de l'Etat qui interviennent et font des travaux sur ce lieu. Parmi les locataires du port, seuls les professionnels sont sur cette liste, c'est-à-dire les pêcheurs. La Frésaire a des ayants droits, les propriétaires de parcelles et les employés communaux sont sur la liste aussi. Les contrats sont déjà faits et les personnes concernées seront informées par lettre afin de venir chercher leur télécommande. L'installation de cette barrière est prévue début juillet en sachant qu'elle est payée pour moitié par la DGE Eaux remerciée officiellement.

Tombeau Mayor : à la suite des travaux de bûcheronnage effectués, il n'y a plus de risque d'effondrement. Jean-David et Éric sont remerciés pour avoir nettoyé la mousse sur le toit. Le tombeau ressort bien et est propre à présent.

Carrière Le Coultre SA : après l'effondrement du mur, il a été demandé à l'entreprise de nettoyer les gravats et de refaire un mur plus solide. L'État a autorisé que les tas de gravats soient maintenus à l'intérieur puisque le soutènement est beaucoup plus solide. Il y a encore deux dossiers en cours qui seront évoqués en fin d'année.

Analyse des fontaines : les fontaines font parties du patrimoine bâtis et datent de la fin du XIX^{ème} siècle. Leur état de corrosion est très avancé : par exemple une des fontaines a le toit qui tient grâce à des étais posés de manière temporaire. Un préavis pour ces deux fontaines sera présenté au Conseil général du mois d'octobre.

Bancs : les nouveaux bancs ont été commandés pour remplacer ceux cassés. Les deux premiers font 3m, vont brunir avec le temps et ont été posés sur la plage vendredi passé ; merci à Jean-David. Un autre sera posé avant le Chemin Creux, un à l'église, un sur la route du Signal ainsi que d'autres en attente.

Manifestations : ce jeudi il y aura l'apéritif communal avec la vente de vin au Carnotzet entre 17h et 19h. Vendredi 28 juillet la Goujonnette au petit parking de la plage. 31 juillet fête nationale sur la plage. La sortie des aînés aura lieu le 4 octobre, les personnes concernées recevront une invitation début juillet.

M. Colin Compondu – Municipal, finances, bâtiments, énergie et environnement

Éclairage public :

Ce projet avance et un préavis est prévu pour le prochain Conseil. D'ici là, la SEFA (société électrique des forces de l'Aubonne) va installer deux points lumineux LED à intensité réglable dans le village pour faire des essais, afin de trouver la luminosité idéale en pleine nuit.

Étude sur les bâtiments communaux pour donner suite à la motion de M. Michel

Erb :

On a reçu le rapport il y a quelques mois mais nous devons encore en parler au sein de la Municipalité. L'idée est de venir avec un plan d'action pour l'entretien ou le développement de certains bâtiments.

Parking de la gare :

Les macarons pour le parking de la Grande Salle sont à présent ouverts aux non-résidents d'Allaman au tarif de CHF 100.- par mois ou CHF 1'100.- par année. On a limité à dix macarons pour l'instant, cela pourra évoluer par la suite, les Conseillers sont invités à en parler autour d'eux.

Naissances à Allaman :

La Municipalité a décidé d'offrir un cadeau aux nouveaux nés de la Commune avec effet rétroactif depuis le début de la législature. Ce sera un bon, probablement pour les boutiques du Littoral parc, et ce projet va être mis en place ces prochaines semaines.

M. Jacques Cauderay – Municipal, routes - services industriels, assainissement & déchets

Routes :

- Route du signal : prolongement de la zone 30 km/h depuis le 21 février. Il n'y a pas eu d'opposition. Réfection : à la suite d'analyses sur la structure de la route, elle aura lieu de l'entrée du village jusqu'au parvis de l'église. Les devis sont relativement élevés, le financement est à l'étude et nécessitera peut-être un préavis.

- Route de la gare : abaissement de la vitesse à 60 km/h, l'inspection a eu lieu, l'étude est en cours. On prévoit de faire la réfection depuis la sortie du village vers le parking de l'entrée nord jusqu'au niveau du giratoire. Dans les matériaux utilisés, il y a un produit bientôt interdit ainsi lors de travaux par la suite, il devra être mis en décharge protégée, ce qui augmentera les coûts. La Municipalité souhaite régler ce point maintenant au lieu de laisser ce sujet aux successeurs.

- Route de la plage : les études concernant le parcage dans la partie lac arrive à son terme. La rénovation de la partie depuis l'Eau Noire jusqu'au premier virage va avoir lieu d'ici la fin de l'été.

M. Patrick Guex – Municipal, écoles - cohésion sociale, église & culte

Nouveaux statuts de l'ORPC (Office Régional de la Protection Civile) :

Je remercie la Commission de Gestion qui a fonctionné comme Commission de règlement pour étudier ces statuts. Toutes les Communes ont fait des remarques, on a déjà eu un retour positif avec des commentaires. Le projet de préavis est en cours et devra être accepté par tous les Conseils concernés.

Nouveau travailleur social :

La Municipalité souligne l'importance du travailleur de proximité M. Cyril Artero : il travaille à la fois dans les écoles mais aussi sur le terrain, par exemple il fera des contrôles lors des fêtes de fin de scolarité afin d'éviter l'alcool ou autres substances.

Plan canicule :

Du 1^{er} juin jusqu'à fin août. Le Canton déclenche le plan canicule via la préfecture quand les températures atteignent 33°C et plus. Messieurs Guex, Cauderay et Piguet sont en charge de prévenir les aînés de la Commune le moment venu. Un fascicule avec des recommandations sera mis sur le site communal. Garder la chaleur hors du logement, boire souvent sans attendre d'avoir soif, pratiquer les activités physiques lors des heures les plus fraîches, porter des vêtements légers, travailler aux heures fraîches, se protéger du soleil, penser aux autres, consulter les prévisions météorologiques, manger léger, se rafraîchir, s'informer en cas de prise de médicaments... Les seniors seront contactés individuellement, par téléphone ou en personne si besoin et les consignes rappelées.

7. Elections

a. Président du Conseil

M. Frédéric Baumgartner est élu tacitement.

b. Vice-Président

M. Adrien Martin ne souhaite pas se représenter.

Mme Corinne Pomport est élue tacitement.

c. Scrutateurs

Le rôle des scrutateurs est rappelé.

Mme Corinne Schär et M. Vladimir Sanz sont élus tacitement.

d. Scrutateurs suppléants

Mme Denise Rey et M. Kevin Dévaud sont élus tacitement.

8. Nominations pour 2023-2024

a. Commission de Gestion

Mme Corinne Schär, M. Michel Erb, M. Michel Cornaz sont élus tacitement.

Les deux autres membres seront élus lors de la prochaine séance d'octobre.

b. Commission des Finances

M. François Pomport, Mme Marcela Martin, M. Daniel Jacquet sont élus tacitement.

Suppléants : M. Olivier Croutaz est élu tacitement et la candidature de M. François Theintz sera reconfirmée d'ici la prochaine séance du Conseil.

c. Commission de Recours

M. Daniel Jacquet démissionne de la Commission de Recours.

La fonction de la Commission de Recours est rappelée.

M. Kevin Dévaud est élu tacitement.

Mme Lara Dizerens – Présidente, informe qu'elle va prendre contact avec la Préfecture pour s'assurer que les différents cumuls de rôles tels que mentionnés sont possibles. Les Conseillers seront informés si tel n'était pas le cas.

9. Préavis municipal n°2/2023 – Rapport de Gestion et comptes 2022

M. Patrick Hassler – Syndic, rappelle qu'un QR code a été introduit à plusieurs endroits du rapport et permet d'accéder à de plus amples informations sur différents sujets. Le rapport de gestion est un exercice obligatoire, assez complexe, auquel la Municipalité s'attelle avec beaucoup de plaisir dans lequel sont ajoutés un maximum d'informations sur ce qui s'est passé tout au long de l'année : cela représente la mémoire de l'année écoulée en quelques sortes. Les personnes qui y ont participé sont remerciées.

M. Colin Compondu – Municipal, présente la synthèse des comptes 2022 par catégorie du rapport à l'écran :

Administration générale : ce poste englobe l'administration du Conseil général, de la Municipalité, de l'administration communale ainsi que l'économat et les intérêts généraux comme la manifestation du 1^{er} août. Pas de gros mouvements constatés, un peu moins de charges que prévu au budget, de légères adaptations de charges sociales en raison de changement au sein du personnel communal ; changement de matériel informatique, changement de la police d'assurance qui couvre tous les biens de la Commune : la « Bâloise » remplace la « Generali » avec une prime un peu plus élevée.

Impôts et Finances : il y a un gros changement par rapport au budget et aux comptes

de l'année précédente : il y a eu un peu moins d'impôts sur le revenu que ce qui avait été anticipé au budget malgré l'augmentation du taux d'imposition communal récent. Le poste est quand même plus élevé qu'en 2021.

Impôt sur la fortune : supérieur au budget et à 2021.

Impôt à la source : supérieur au budget et à 2021.

Impôt sur le bénéfice net des personnes morales (des sociétés) : supérieur au budget.

Impôt foncier : la différence entre 2021 et 2022 s'explique par l'augmentation du taux.

Droits de mutation : c'est le gros poste, budgétisé à CHF 1'000.-, les recettes de 2022 se sont élevées à CHF 517'345.15.- contre CHF 25'000.- en 2021. Montant dû en grande partie au transfert du Château mais aussi à d'autres ventes de biens sur le territoire communal.

Impôts sur le tabac et l'alcool : supérieur au budget et à 2021.

Gains immobiliers (impôt sur le bénéfice lors de transferts immobiliers) CHF 52'000.- alors que rien n'était prévu au budget, et rien en 2021.

Impôt sur les frontaliers : supérieur au budget et à 2021.

L'écart constaté par rapport au budget est de CHF 549'260.- et CHF 642'440.- de recettes d'impôts supplémentaires. Cela ne signifie pas que l'année prochaine sera identique

Domaine des bâtiments : ce domaine englobe les terrains comme le camping, le port à sec, la plage, les horodateurs, la forêt, les vignes ainsi que les bâtiments. Il y a moins de charges que prévu. La maison de la gare : une subvention de CHF 5'000.- a été reçue en 2022 pour la pompe à chaleur installée il y a quelques années. La salle de la Municipalité du bâtiment administratif a été rafraîchie avec un petit dépassement de CHF 2'500.-. Un dégât d'eau a eu lieu en 2021 dans la salle des archives, une indemnité de CHF 4'600.- a été touchée en 2022. Les locations de la Grande Salle sont en hausse à cause du COVID et la même tendance est constatée pour l'année en cours. Concernant les trois appartements qui sont en dessous du bâtiment de l'ancienne petite école, un changement de méthode de décompte a eu lieu ce qui déséquilibre un peu les comptes au niveau de la vue individuelle mais tout a été fait par la gérance avec l'accord des locataires.

Travaux : cette catégorie comprend l'urbanisme, les routes, les parcs et promenades, les déchets et aussi les égouts et l'épuration. Le budget pour le poste dédié aux honoraires d'avocats et d'expertises a été dépassé de CHF 22'000.- à cause des procédures en cours. Au niveau des routes, un entretien plus important était prévu mais a été reporté. Au niveau des déchets et du fonds de réserve constitué par le surplus touché par le passé : il était prévu de l'utiliser pour lisser la consommation des déchets sur les prochaines années, finalement les coûts effectifs de 2022 étant plus élevés que prévus et l'intégralité du fonds de réserve a été prélevé. Il faut s'attendre à une augmentation de la taxe de déchets prochainement. Au niveau épuration, moins de charges que prévu sont constatées.

Instruction publique et culte : Il s'agit des écoles primaires, secondaires, de l'orientation professionnelle et des cultes : pour ce qui est des écoles, les charges sont facturées par l'ASSAGIE, association qui gère nos écoles.

Police : ce poste regroupe une participation à la police cantonale moins élevée que prévu, les heures de l'assistant de sécurité publique en charge des contrôles sur les parkings (moins sollicité que prévu par manque de disponibilité, le produit des amendes est de ce fait en baisse), les pompiers et la protection civile (baisse de CHF 10'000.- par rapport au budget).

Sécurité sociale : ce poste englobe ce qui est facturé par l'Agence de sécurité sociale ARASMAC ainsi le contrôle sur ce poste est très limité. La facture sociale augmente grandement cette année en raison des impôts conjoncturels.

Pour conclure il est annoncé un excédent de revenus de CHF 423'930.28 soit une différence de CHF 554'746.33.- par rapport à 2021 au niveau du résultat.

Tous les postes de charges ont été inférieurs aux prévisions sauf pour la facture sociale.

Mme Lara Dizerens – Présidente, donne la parole au rapporteur de la Commission de Gestion, Mme Corinne Schär, pour la lecture de leur rapport dont les conclusions sont identiques à celle du préavis municipal. La discussion est ouverte.

M. François Pomport constate que l'excédent des recettes est totalement viré à capital et demande s'il serait envisageable d'en mettre une partie en réserve.

M. Colin Compondu – Municipal, répond qu'il s'agit d'une écriture comptable. L'argent encaissé se trouve dans le compte actif. L'ajout d'un compte de réserve supplémentaire n'est pas prévu pour l'instant mais il est possible d'en discuter.

Vote

1. d'accepter les comptes de l'exercice 2022 avec un excédent de revenus de CHF 423'930.28.-,
2. d'accepter le rapport et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022.

Accepté à la majorité – 1 abstention

10. Propositions individuelles et divers

Mme Marcela Martin demande des précisions sur le projet du camping.

Mme Evelyne Erb – Municipale, explique qu'une réunion a eu lieu en septembre 2022 pendant laquelle les utilisateurs du camping ont été informés de possible modération de trafic avec marquage de place de parc mais l'élément le plus important se situait dans le plan d'affectation communal ce qui signifie que quatre places de la partie genevoise du camping sur la zone du domaine des eaux et ne devaient plus s'y trouver. Les baux de ces places de camping ont été résiliés pour la fin de l'année 2023. Les personnes ont été informées et une benne à ordures mise en place afin que les caravanes, qui sont des biens mobiles, le redeviennent. Elles devraient partir fin octobre chaque année pour permettre le nettoyage du terrain. Les locataires ont été autorisés à laisser les caravanes l'hiver dernier mais cette année ils devront libérer les lieux fin octobre. Une des caravanes, en très mauvais état et inutilisée, est déjà partie afin de limiter le risque d'installation de sans-abri à l'intérieur. Le terrain libéré côté Genève sera mis à profit différemment.

M. Patrick Hassler – Syndic, tient à remercier toutes les personnes présentes et en particulier Mme Lara Dizerens pour ces trois années de fonction, qui n'ont pas toujours été évidentes et simples. Cette position de Président s'apprend un peu sur le tas, sans vrai cours formel. Un bouquet de fleurs lui est remis.

La parole n'est plus demandée. L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente clôt la séance à 20h09, et invite l'Assemblée à se retrouver à l'extérieur pour une agape.

La Présidente

La Secrétaire

Lara Dizerens

Fanny Gantin

